

## **Demande de logement à la Maison Nord Sud**

### **Année académique 2022-2023**

### **Procédure**

Les formulaires de demandes de logement sont accessibles sur le site de la Faculté dès ce mois de mars (<http://www.gembloux.uliege.be/etudier/se-loger/>)

Le dossier doit nous parvenir pour le **30 juin 2022 au plus tard** (par courrier, par mail ou par fax)

Attention, **seuls les dossiers complets seront examinés.**

L'ordre de rentrée des demandes n'intervient pas dans la sélection des dossiers.

#### **ANNEXES DEMANDEES**

- **L'attestation de bourse officielle (reprenant vos coordonnées, l'année de référence et le montant qui vous sera alloué). Si vous n'êtes pas encore en possession de ce document, merci de nous l'indiquer.**
- **L'avertissement extrait de rôle des impôts de votre garant (revenus 2020 - imposition 2021), le document équivalent si votre garant réside à l'étranger.**
- **La composition de ménage de votre garant (document officiel délivré par l'Administration commune ou un document équivalent si votre garant réside à l'étranger).**

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.**

**NB : la procédure concerne les contrats de location de 10 mois à partir de la date de la rentrée avec possibilité d'avenant pour les deux mois d'été.**